

France Digitale diffuse une "charte de bonnes pratiques" pour entrepreneurs et investisseurs

L'association qui regroupe investisseurs et entrepreneurs de la Tech a élaboré une liste de recommandations pour préparer éthiquement l'après-crise.

Temps de lecture : minute

10 avril 2020

La crise bat son plein et entrepreneurs comme investisseurs ont paré au plus pressé pour y faire face. Désormais, il s'agit de se mettre en ordre de bataille pour tenir la distance - car, oui, la crise va durer. C'est pour encourager les uns comme les autres à s'organiser au mieux pour faire avancer les choses dans le bon sens que [France Digitale](#), qui regroupe une centaine de fonds d'investissement et quelque 1400 startups, a élaboré une Charte de bonnes pratiques. Déjà signée par l'ensemble du conseil d'administration de l'association, elle sera envoyée aux 1500 membres qui pourront la parapher à leur tour - et seront dans tous les cas encouragés à la respecter.

"C'est en quelque sorte un code de bonne conduite, souligne Benoist Grossmann, coprésident de l'association. Le gouvernement nous aide beaucoup, a mis en place très rapidement des mesures d'urgence et lorsqu'on nous donne quelque chose, il faut aider à notre tour. C'est le rôle sociétal que nous avons tous à jouer." La charte est donc faite pour prévenir les abus - investisseurs qui profiteraient de la crise pour se retirer d'opérations en cours ou entrepreneurs qui demanderaient

indûment le dispositif d'activité partielle.



À lire aussi

Fraude à l'activité partielle : que risquent les entreprises qui resquillent ?

Élaborer une réponse saine à la crise

Les investisseurs prennent ainsi l'engagement de maintenir les offres déjà envoyées, d'accompagner au mieux leurs participations mais aussi de donner une partie de leurs réserves au personnel soignant. Et de garantir que les sociétés dans lesquelles ils ont investi et qui ont touché des aides publiques ne verseront pas de dividendes à leurs actionnaires. Les entrepreneurs, eux, promettent de faire un usage juste du dispositif d'activité partielle, de maintenir autant que possible les revenus des salariés et de leur permettre de se rendre disponibles pour des projets de lutte contre le coronavirus.

"Les investisseurs doivent donc s'engager à aider les entreprises et les entrepreneurs à développer leurs sociétés tout en développant le capital humain, en respectant les salariés" , résume Benoist Grossmann qui

rappelle que si les startups vont souffrir, "*elles seront forcément moins touchées que les acteurs traditionnels de l'industrie*" qui n'ont pas l'agilité des jeunes pousses. Une manière de rappeler à la startup nation qu'elle doit savoir prendre du recul... pour mieux sauter les obstacles ?

[Lire la charte de bonnes pratiques de France Digitale](#)

Article écrit par Geraldine Russell